

**Projet de Compte rendu  
du Conseil Municipal de DEUXVILLE  
Du 4 AVRIL 2019 à 20 h 30**

L'an Deux Mil Dix neuf, Et le quatre avril à Vingt heures trente, Le Conseil municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain DELARUE

**Présents** : Serge LENOIR, Francis THOUVENIN, Fabienne BAUDOIN, Mélanie SUTY, Martial THOMASSIN, Francis FALTOT, Jean BELTRAME, Philippe MALGRAS,

**Absents excusés** : Franck REEB, Gilbert VOLFART  
Francis FALTOT, a été nommé(e) Secrétaire

**007-2019 VOTE DU BP COMMUNE 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>145 539,00</b>	<b>363 347,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>156 839,00</b>	<b>363 347,00</b>

Pour rappel, total budget :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>156 839,00 (dont 11 300,00 de RAR)</b>	<b>363 347,00 (dont 0,00 de RAR)</b>
<b>Recettes</b>	<b>156 839,00 (dont 0,00 de RAR)</b>	<b>363 347,00 (dont 0,00 de RAR)</b>

**008-2019 VOTE DU BP SERVICE EAU 2019**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2019 :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>39 808,00</b>	<b>15 487,00</b>
<b>Recettes</b>	<b>39 808,00</b>	<b>15 487,00</b>

Pour rappel, total budget :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>Dépenses</b>	<b>39 808,00 (dont 0,00 de RAR)</b>	<b>15 487,00 (dont 0,00 de RAR)</b>
<b>Recettes</b>	<b>39 808,00 (dont 0,00 de RAR)</b>	<b>15 487,00 (dont 0,00 de RAR)</b>

**009-2019 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition qui avaient été voté en 2018.

Monsieur le maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les impôts pour 2019

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 1 voix contre

- Décide de ne pas augmenter les taux des taxes par rapport à 2018
- Rappelle que les taux d'imposition restent les suivants :

Taxe d'habitation	:	15,13 %
Taxe Foncière Bâti	:	7,31 %
Taxe Foncière Non Bâti	:	19,89 %
Cotisation foncière des Entreprises	:	17,43 %

Divers :

Eclairage public : présentation des devis

Demande de devis supplémentaires pour luminaires non dimmables à INEO pour comparaison avec l'entreprise PARISSET et précisions pour extension.

Eclairage de nuit : 6 voix contre et pour M. Thouvenin et M. Thomassin